

EnVie d'Indépendance

Mon envie, c'est de pouvoir bénéficier de mon capital en un seul versement.

Gamme Dépendance - Notice



La bonne étoile de votre avenir

axeria
prévoyance



Une offre ★ indispensable ★

POURQUOI SOUSCRIRE ENVIE D'INDÉPENDANCE ?

La dépendance coûte cher. Malgré les aides publiques, l'immense majorité des personnes en situation de dépendance doit assumer un **reste à charge important et souvent imprévu**. Souscrire EnVie d'Indépendance est indispensable, parce que nous ne sommes pas préparés à la perte d'autonomie, à son poids pour nos proches, à la complexité et à la longueur des démarches à entreprendre.



Nous vous proposons une offre indispensable :

- ★ qui vous garantit le versement d'un **capital** en cas de perte d'autonomie ;
- ★ qui vous ouvre l'accès, pour vous et vos proches, aux services proposés par des professionnels de la dépendance.

Une offre ★ différente... ★

VOTRE AVANTAGE



NOUS VERTONS L'INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL DÉPENDANCE
DÈS LE DEGRÉ GIR 3.

VERSEMENT D'UN CAPITAL

Avec EnVie d'Indépendance, vous percevez la totalité du capital en une seule fois. C'est un **atout majeur** qui différencie Envie d'Indépendance des contrats qui vous attribuent une rente dont le versement peut s'arrêter rapidement, sans que vos proches n'aient la faculté de récupérer la partie non versée. Ainsi, vous connaissez dès la souscription du contrat le montant de la garantie dont vous bénéficierez.

PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE PARTIELLE, DÈS LE GIR 3

Notre intervention ne se limite pas aux cas les plus lourds de dépendance totale (GIR 1 et 2). En effet, vous pouvez choisir d'être couvert en cas de perte d'autonomie partielle (GIR 3). Grâce aux services d'assistance, nous serons à vos côtés **dès l'apparition d'une perte d'autonomie légère (GIR 4)**.



... avec de vrais ★ avantages ★

SOUSCRIVEZ À DEUX

Vous bénéficiez d'une importante réduction si vous souscrivez avec votre conjoint : - **20 % sur chaque contrat !**



POUR NE PAS COTISER À FONDS PERDUS

Comme personne n'est à l'abri de difficultés financières, si vous ne parvenez plus à assumer le paiement de votre cotisation (dès lors que votre contrat a été souscrit depuis au moins 5 ans), vous pourrez continuer à être assuré pour un montant de capital minoré en cas de dépendance totale ou partielle. Grâce à la garantie obsèques (option), vous ne cotisez pas à fonds perdus en cas de décès sans perte d'autonomie.



Fonctionnement du contrat

✧ En Vie d'Indépendance ✧

L'ESSENTIEL DU CONTRAT ENVIE D'INDÉPENDANCE

::

ÂGE DE SOUSCRIPTION

Min. 30 ans – Max. 75 ans

::

FORMALITÉS MÉDICALES

Une simple déclaration d'état de santé à signer, si vous avez moins de 71 ans et pour un capital inférieur à 60 000 €.

Dans les autres cas, un questionnaire de santé simplifié.

::

COTISATIONS

Viagères.

Paie mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

::

DÉLAI D'ATTENTE

Aucun délai d'attente en cas de dépendance consécutive à un accident ou à une maladie autre que la démence sénile ou la maladie d'Alzheimer, pour lesquelles il est de 2 ans.

TRANSPARENCE

La grille AGGIR, afin de déterminer le niveau de dépendance :

- ✧ un critère d'évaluation unique pour davantage de transparence ;
- ✧ la référence utilisée par l'État pour une meilleure compréhension entre nous.

::

Il existe 6 groupes iso-ressources :

GIR 1 : les personnes confinées au lit ou dans un fauteuil, dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

GIR 2 : les personnes confinées au lit ou dans un fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées, mais qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités ordinaires de la vie, ou les personnes dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé des capacités motrices.

GIR 3 : les personnes ayant conservé leurs fonctions intellectuelles et partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

GIR 4 : les personnes n'assurant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage.

Ce groupe s'adresse également aux personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

GIR 5 : les personnes ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas, le ménage.

GIR 6 : les personnes n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.



VOTRE AVANTAGE

::

PLUS VOUS SOUSCRIVEZ TÔT,
MOINS VOTRE COTISATION SERA ÉLEVÉE.



Une palette de services

★ pour vous et vos proches ★

ÂGE DE L'ASSURÉ	Avant 75 ans	75-84 ans 85 ans et +
ÉVÉNEMENTS DE LA VIE	Perte d'autonomie des ascendants	Perte d'autonomie de l'assuré
ACCOMPAGNEMENT "ENVIE D'INDÉPENDANCE"	Conseils juridiques	
		Assistance juridique
	Services d'aides à domicile	
	Aide aux aidants*	
	Aide à la recherche d'un établissement spécialisé	
	Bilans prévention	
		Aide aux aidants*
		Bilan Solutions de vie et plan d'aides
		Aide à la recherche d'un établissement spécialisé

*Informations, écoute, soutien, accompagnement



LE SERVICE D'INFORMATIONS
JURIDIQUES ET PRATIQUES EST
ACCESSIBLE POUR VOUS ET VOS
PROCHES : VOTRE CONJOINT, VOS
ASCENDANTS ET DESCENDANTS.

DES SERVICES POUR VOUS DÉFENDRE : LA PROTECTION JURIDIQUE

- × **Informations juridiques et pratiques** : vous avez un **accès illimité** à notre plate-forme d'experts juridiques :
 - ils répondent à vos questions ;
 - ils vous accompagnent dans vos démarches administratives : par exemple, ils vous guident lors de la mise en place d'une tutelle ;
 - ils vous aident à rédiger les dossiers requis en situation de dépendance.
- × **Assistance juridique en cas de litiges** : nous prenons en charge les frais de justice jusqu'à 16 000 €. Par exemple, en cas de litige avec des organismes sociaux, avec une clinique, en cas d'abus et de maltraitance vécus au sein d'un établissement médical.
- × **Avance sur recours** pour les appareils médicaux endommagés par un tiers. Nous faisons une avance de frais pour réparation ou remplacement jusqu'à 3 000 €.

Un accompagnement
★ personnalisé ★

**LA PRÉVENTION : MAINTENONS ENSEMBLE VOTRE CAPITAL SANTÉ
ET CELUI DE VOS PROCHES**

- ✦ **Suivi préventif** : l'objectif est de faire le point avec nos équipes pluridisciplinaires (assistantes sociales, psychologues cliniciens, médecins...) sur votre niveau d'autonomie, vos besoins en matière de services et de vous proposer nos bilans de prévention, afin de détecter une éventuelle déficience physique ou psychique.
- ✦ **Le Bilan prévention mémoire** : nous réalisons une évaluation des capacités cognitives et de mémorisation.
- ✦ **Le Bilan prévention autonomie** : notre objectif est de favoriser votre maintien à domicile, préserver votre qualité de vie, éviter les hospitalisations liées aux chutes.

::

CE SERVICE DE PRÉVENTION
EST ACCESSIBLE POUR VOUS
ET VOS PROCHES : VOTRE
CONJOINT, VOS ASCENDANTS
ET DESCENDANTS.



Des services

✧ pour vous accompagner ✧

En tant qu'AIDANT, lorsque vous devez vous organiser pour prendre en charge la dépendance d'un proche, nous vous épaulons :

- en organisant les services de prestataires à domicile dont vous avez besoin ;
 - en vous accompagnant lors du changement d'habitat d'un proche qui ne peut plus rester à domicile ;
 - ou encore en recherchant des professionnels assurant la prise en charge psychologique.
- ✧ Si vous êtes hospitalisé, nous organisons et prenons en charge des services de proximité : **30 heures d'aide ménagère** ou encore **48 heures de garde à domicile** (voir détail dans les conditions générales).

Lorsque VOUS commencez à perdre votre autonomie.

✧ **En cas de perte d'autonomie partielle (GIR 3) ou légère (GIR 4) :**

- nous réalisons un **bilan complet de solution de vie** pour identifier les prestations

à proposer dans le cadre d'un **plan d'aides à domicile** ;

- **certaines prestations sont prises en charge** : adaptation de l'environnement jusqu'à 460 €, accompagnement dans les déplacements à hauteur de 200 €.

✧ **En cas de perte d'autonomie totale (GIR 1, 2) :**

- nous prenons en charge du matériel adapté aux handicapés (jusqu'à 770 €) ;
- en cas de départ dans un établissement spécialisé, nous assistons le déménagement et suivons par téléphone votre état général de santé ;
- nous accompagnons les proches, les informons sur les démarches à suivre en cas de dépendance, recherchons des structures spécialisées ou encore des professionnels assurant la prise en charge psychologique.

VOTRE AVANTAGE

::

EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE,
NOUS VOUS ACCOMPAGNONS
AU TRAVERS D'UN BILAN
ET DÉFINISSONS ENSEMBLE
COMMENT UTILISER AU MIEUX
VOTRE CAPITAL EN FONCTION DE
VOTRE SITUATION.



Une solution

✱ simple et transparente ✱

Vous choisissez :

- ✱ le capital dépendance, compris entre 10 000 € et 100 000 € ;
- ✱ l'étendue de votre couverture : vous vous assurez en cas de dépendance totale (GIR 1, 2) ou dès la dépendance partielle (GIR 1, 2, 3).

::

Pour aller plus loin

- ✱ Vous pouvez compléter votre couverture par une garantie obsèques : en cas de décès, nous versons au(x) bénéficiaire(s) que vous avez choisi(s) un capital de 2 500 €, dès lors que votre garantie dépendance n'a pas été activée.

::

Vous bénéficiez :

- ✱ **d'une garantie dépendance** : à ce titre, nous nous engageons à vous verser l'intégralité du capital dépendance que vous avez choisi. Cette garantie **vous est acquise immédiatement** (à l'expiration d'un délai de 2 ans, si la dépendance est consécutive à une démence sénile ou à la maladie d'Alzheimer) ;
- ✱ **d'un capital de 500 € en cas de fracture invalidante*** : cette somme vous aide à faire face à un état de perte d'autonomie temporaire ;
- ✱ **de services** : des spécialistes des services aux personnes dépendantes :
 - **une garantie assistance** : vous accédez à une offre large de services vous épaulant en tant qu'aidant pour prendre en charge la dépendance d'un proche, puis pour vous soutenir dès l'apparition de votre perte d'autonomie ;
 - **une garantie de protection juridique** : pour vous conseiller si vos proches sont confrontés à une situation de perte d'autonomie et bénéficier d'une assistance juridique en cas de litiges.

*Voir définition dans les conditions générales.

VOTRE AVANTAGE

::

LE POUVOIR DE DISPOSER DE VOTRE CAPITAL EN INTÉGRALITÉ ET NON DE QUELQUES MENSUALITÉS DE RENTE.



EN SYNTHÈSE :

GARANTIE DÉPENDANCE

+

OPTION

Versement de 100 % du capital
en cas de dépendance GIR 1, 2 et 3*

+

Versement du capital fracture de 500 €
en cas de dépendance temporaire

+

Garantie obsèques : versement
d'un capital de 2 500 €

LES SERVICES

Services d'Assistance dès GIR 4

+

Protection Juridique

*Selon le choix

VOTRE AVANTAGE

::

LE CAPITAL VERSÉ EN CAS DE DÉPENDANCE EST EXONÉRÉ D'IMPÔT SUR LE REVENU.*

*Selon la législation fiscale en vigueur.

::

Axéria Prévoyance entretient une démarche et un engagement de fiabilité et de sécurité qui s'illustrent aujourd'hui par :

- × la notation **Standard & Poor's** de solidité financière : **A-** perspective stable,
- × la certification internationale **ISO 9001**.

::

APRIL, changer l'image de l'assurance

Créé en 1988, APRIL compte désormais plus de 3 millions d'assurés, 3 750 collaborateurs et 50 sociétés. Depuis 1997, APRIL est coté à la Bourse de Paris. Il a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 743,3 millions d'euros.

Réf. 110 – 12/2011 - Document non contractuel. L'ensemble des logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'Axéria Prévoyance présents dans le document sont déposés et sont la propriété d'Axéria Prévoyance. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires. Crédit photographique : Getty Images/Fotolia - Conception et création : Kalia

AXERIA PREVOYANCE

une société  **april**

Siège social

29, rue Maurice Flandin - 69003 Lyon

S.A. au capital de 31 000 000 €

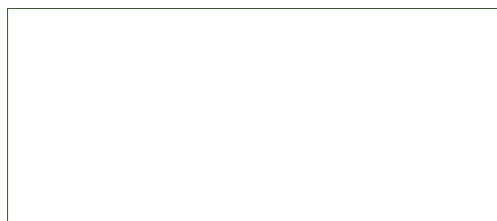
Entreprise régie par le Code des assurances

RCS Lyon 350 261 129

Tél. : +33 (0)4 72 36 17 94

www.axeria-prevoyance.fr

Pour de plus amples renseignements,
contactez votre conseiller.



La bonne étoile de votre avenir


axeria
prévoyance